

Gesellschaftssitz-Siège social: Eupen - R.Z.G.-R.S.C. EUPEN 10 - MWSt.-TVA BE 205.843.502

Vervierser Strasse 64-68 B-4700 EUPEN Rue Saint-Quirin, 9 B-4960 MALMEDY
Tél. (087) 59 37 11 Fax (087) 55 53 95 Tél. (080) 85 25 11 Fax (080) 33 09 72

U/Zeichen N/réf. **CS/GR-Ie**

Malmedy, le **09 SEP. 1995**

Messieurs,

Objet : Examen de conformité au R.G.I.E. de votre installation électrique.

Nous vous prions de trouver, en annexe, l'original et une copie du procès-verbal d'examen de conformité de votre installation électrique qui nous ont été remis par l'organisme de contrôle qui l'a visitée.

Comme stipulé à l'article 270 du règlement général sur les installations électriques, les exemplaires du procès-verbal de visite sur lesquels nous avons apposé un visa doivent être classés dans le dossier de l'installation électrique à conserver par l'abonné.

La commune sur le territoire de laquelle se trouve votre installation est rattachée au secteur de Malmedy dont les bureaux sont installés Rue Saint-Quirin, 9.

Pour tous renseignements ou tous problèmes concernant les fournitures d'électricité ou de signaux de télédistribution, vous pouvez prendre contact avec ces services pendant les heures d'ouverture des bureaux : de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 45 (16 h le vendredi), au numéro de téléphone 080/85.25.11.

En dehors de ces heures, si vous avez besoin d'une intervention pour un dépannage urgent, nous vous prions d'appeler notre service de permanence au numéro de téléphone 080/85.25.00.

Restant à votre disposition, nous vous prions d'agréer, Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.



J. MÜLLER,
Administrateur.

N.B. : Le texte intégral du règlement pour le branchement, la mise à disposition et le prélèvement de l'électricité en basse tension peut être obtenu sur simple demande à l'adresse ci-dessus.



ELECTRABEL sichert als Privatpartner die Verteilung in Ihrer Interkommunale
ELECTRABEL assure la distribution en tant que partenaire privé de votre intercommunale

<input type="checkbox"/> AV Antwerpen	: Tél.: (03) 221 86 11	<input type="checkbox"/> AV Hasselt	: Tél.: (011) 25 32 86
<input type="checkbox"/> AV Brabant	: Tél.: (02) 674 57 11	<input type="checkbox"/> AV Kortrijk	: Tél.: (056) 35 41 26
<input type="checkbox"/> AV Brugge	: Tél.: (050) 37 03 74	<input type="checkbox"/> AV Liège	: Tél.: (041) 33 00 00
<input type="checkbox"/> AV Charleroi	: Tél.: (071) 34 49 00	<input type="checkbox"/> AV Namur	: Tél.: (081) 22 94 54
<input type="checkbox"/> AV Gent	: Tél.: (091) 21 46 51	<input type="checkbox"/> AV Luxembourg	: Tél.: (00-352) 48 18 58



Personnes responsables de l'exécution du travail:

Nom, Prénom: Electro - Gamma
N° de TVA: 755 174 583

ou n° de la carte d'identité:

émise à: en date du:

Distributeur: ElectrabelRésidence. "L'clair MotinCompteur: n°: N.1 index:

Type de comptage: jour bihoraire - nuit -

Appartement 3
Bureau : 4 - de - ChambreType de visite: de conformité effectué sur base des prescriptions du ROCE 86 en application de l'art. 220Type d'installation: Unifi d'habitation Nature de l'installation: residuelleInstallation conçue pour la tension de 3x190.1KV, AC, Protection branchement: Marco A Type:Description du branchement: N.R. Type câble: Section: x mm²Alimentation tableau principal: 50x10 mm² Nbre de tableaux: 1 Nombre de circuits terminaux: 511Type de prise de terre: bouché Résistance de dispersion: 5 Ohms Isolement général: >10 M Ohms**PROCES-VERBAL DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE A BASSE TENSION**

DESCRIPTION DE L'INSTALLATION: les schémas de position et unifilaires font parties intégrantes du rapport.

<u>1 différentiel général</u>	<u>IT ; 40;0,1A</u>			

INFRACTIONS: (voir la signification des numéros en annexe)

NÉANTObservation: les points lumineux ne sont pas éteintsLe différentiel général était à été plombéL'installation électrique doit être recontrôlé avant le 20/01 ainsi que avant mise en service de modifications ou extensions importantes telle que l'ajout d'un circuit.

Conclusion:

L'INSTALLATION ELECTRIQUE DECRIE CI-DESSUS EST N'EST PAS EN ORDRE.L'INSTALLATION - EST - PEUT ETRE - NE PEUT PAS ETRE - MISE SOUS TENSION**PROCES-VERBAL DE CONTROLE DE L'INSTALLATION EXISTANTE (ART. 276 DU RGIE)**

INFRACTIONS: (voir la signification des numéros en annexe)

<u>1</u>	<u>2</u>	<u>3</u>	<u>4</u>	<u>5</u>

Conformément à l'art. 274 du RGIE, les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées au moment de la visite doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens.

Les installations doivent faire l'objet d'un nouveau contrôle avant le

Annexes:

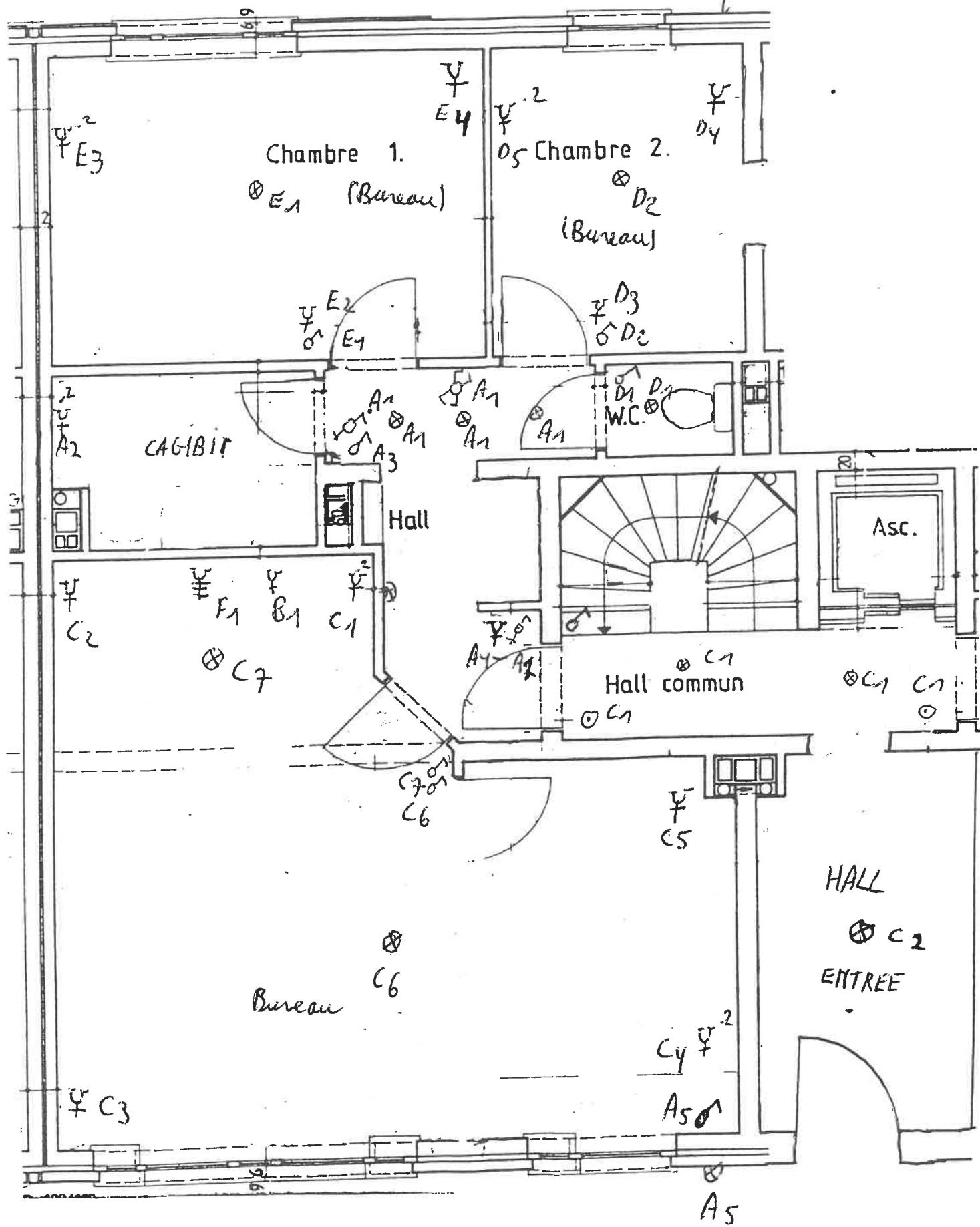
VISA DU DISTRIBUTEUR:

Pour le Directeur général
Nom, N° Agent, SignatureRonels 7267

APPARTEMENT 2

A.V
le 30/03/95
P77h

ELECTRICITE GENERALE
G A M A GABRIEL V
DICHROD 2A 4780 RECHT
TEL & FAX 080/570711



	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R
1																		
2																		
3																		
4																		
5																		
6																		
7																		
8																		

In 40 Amp
Δ In 0.3 Amp

DATE 29/03/95
DESS.

ELECTRICITE GENERALE

DICHROD, 2A

4780 RECHT

Tel.: 080/57 07 11

Entdeutsche Niedersächsische
WAH DE SANDE

Signature



23031995
P. M.

PAGE :